Projet de directives de la CHS PP «Répartition des risques et gouvernance dans les institutions collectives et communes»: EXPERTsuisse approuve dans sa prise de position l'orientation du projet

EXPERTsuisse accueille favorablement l'orientation générale du projet de directives et l'obligation de l'expert en matière de prévoyance professionnelle d'établir un rapport à l'attention de l'autorité de surveillance. Il faut aussi saluer l'exigence de l'existence d'une gestion appropriée et opérationnelle des risques et d'un SCI dans les institutions collectives et communes. En revanche, l'attestation de l'organe de révision demandée en la matière nécessite une base légale claire. Pour plus d'informations, lire notre prise de position (en allemand).

Lien(s) et téléchargement(s)

- Prise de position "Répartition des risques et gouvernance dans les institutions collectives et communes" (en allemand)